

Rapport sur la discrimination et le racisme visant les travailleurs étrangers au Liban

L'orient-Le Jour - Jihane Farhat - 25/03/11



Au Liban, le code du travail est discriminatoire à l'égard des étrangers.

À l'occasion de la « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale », les associations COSV (ONG italienne) et Insan ont tenu le 21 mars une conférence au siège de l'association Insan, à Sin el-Fil, pour lancer le rapport « Culture du racisme au Liban ».

Rédigé par Simba Shani Kamaria Russeau, conteuse, activiste et anthropologue africaine, ce document s'inscrit dans le cadre du projet « Multimedia Virtual Space for Human Rights », relevant de l'Union européenne et mis en œuvre par ces deux associations ainsi que par CLDH et PPM (deux autres ONG).

La conférence a été suivie d'une exposition de photos et d'une présentation organisée par des élèves de l'école de Insan. Charles Nasrallah, directeur du projet, Lala Arabian, coordinatrice, Sofia Palandri, de COSV, ainsi que le photographe Georges Haddad (qui a exposé ses photos d'immigrées) ont parlé du projet intitulé « Culture du racisme au Liban ».

Le rapport rédigé par Russeau met en évidence la discrimination et le racisme exercés quotidiennement à l'encontre des travailleurs étrangers au Liban.

En remontant dans l'histoire, le rapport souligne que « dans la société arabe, la différenciation raciale existait entre les gens de l'Afrique du Nord et de l'Afrique profonde. Ce racisme a existé, preuve en est, la révolte des Zanj en Irak, à Basra, au IXe siècle ».

Qu'en est-il de la culture du racisme aujourd'hui au Liban ?

La Constitution libanaise déclare tous les Libanais égaux aux yeux de la loi, mais nulle mention n'est faite sur les droits des étrangers. « Cela a attiré l'attention des médias internationaux et des associations des droits de l'homme. L'organisation Human Right Watch, basée à New York, a noté que la violence exercée sur les employés demeure impunie au Liban à cause d'un code du travail discriminatoire », souligne l'auteur. Ce code du travail légitime cette nouvelle forme d'esclavage.

La vie des immigrés au Liban est, on le sait, généralement difficile. Dès leur arrivée à l'aéroport de Beyrouth, ils sont privés de leurs droits fondamentaux. Leur passeport est confisqué, ils sont parfois détenus. Arrivés chez leur employeur, ils travaillent beaucoup plus que ne le permet le code du travail (7 jours sur 7) et ne sont pas dûment rémunérés.

Une féminisation de l'immigration

L'étude relève aussi « une féminisation de l'immigration ». Ces femmes font face à l'exploitation (elles travaillent énormément), elles sont confinées et subissent parfois en silence les sévices sexuels de leur employeur. Peu d'organisations les défendent. Ces jeunes femmes viennent du Sri Lanka, des Philippines, mais aussi de l'Éthiopie, du Népal...

Du fait de ces conditions, des mesures draconiennes ont été adoptées dans certains pays. « Vu l'augmentation du taux de suicide chez ces femmes, relève le rapport, les États du Madagascar et du Népal ont empêché leurs citoyennes de venir travailler au Liban. »

Les sévices et violences sont tels que ces employées deviennent folles, comme dans le cas d'Yvonne, jeune Malgache, qui réside actuellement à l'hôpital psychiatrique de La Croix pour avoir subi des abus physiques et psychologiques de la part des membres de la famille de son employeur. En général, ces femmes sont souvent trompées par les recruteurs qui leur promettent monts et merveilles au Liban.

Quant aux immigrés masculins, ils sont quotidiennement l'objet de remarques racistes. « Les Libanais savent que nous parlons arabe. C'est la raison pour laquelle devant nous ils parlent en français "pour se moquer de nous". Être noir musulman et vivre dans cette région est dur. On ne nous regarde qu'avec mépris », affirme Salah, travailleur soudanais. Comme avec les femmes, les immigrés masculins ont été trompés quant à la nature du travail. Cependant, leurs conditions sont meilleures puisque, surtout, ils ne logent pas chez leurs employeurs et bénéficient donc d'un semblant d'espace ainsi que d'une force corporelle leur permettant de se défendre au cas d'agression.

Le cas des réfugiés politiques

Les réfugiés politiques ne sont pas épargnés. « Le cas est aussi précaire pour les réfugiés politiques qui viennent d'Irak ou du Soudan. Le Liban n'est pas signataire de la convention de 1951 sur le statut des réfugiés et beaucoup d'Irakiens et de Soudanais réfugiés au Liban sont détenus illégalement dans des prisons et asiles. Une famille soudanaise vivant dans un camp palestinien de Chatila entend des phrases comme "ya saouda, ya chocolat". Les enfants ont peur d'intégrer l'école », relève le rapport.

Les enfants mixtes, comme dans le cas de Karim, Africain-Libanais, sont malmenés par des forces de l'ordre. Il existe un grand taux de prostitution parmi ces enfants. Malgré cette discrimination, ces Libanais de diverses origines croient toujours au Liban et espèrent un jour faire partie de cette société libanaise.

Certains touristes africains, asiatiques et arabes font aussi l'objet de pareilles discriminations. À cet effet, la « Insan School » s'occupe des enfants d'émigrés de père ou de mère étrangers (libano-asiatiques, libano-africains, etc.)

Le rapport remarque en outre chez les jeunes une certaine évolution dans la façon de concevoir l'autre. Il y a une distanciation par rapport aux façons de voir qui caractérisent leurs parents. Les jeunes, cependant, différencient les ethnicités suivant « le degré de l'évolution de leur technologie ». « Les Philippines ne servent qu'à des tâches domestiques. Par contre, les Coréens et surtout les Japonais sont "forts" grâce à leur industrie. » Nuance.

Quant à la publicité raciste, elle existe de façon flagrante au Liban. Ne serait-ce que dans les chansons de Bent el-Serelanké d'Élie Ayoub. Des pancartes représentant des femmes noires ou asiatiques vêtues de tabliers nous heurtent comme si ces femmes étaient de purs produits de consommation. « Il n'y a qu'à voir aussi l'exemple de la marque de Negro, créée dans les années 60 », souligne Simba Shani Kamaria Russeau. Cette marque commercialise des éponges de fer « seef el-abed » ou des lifa « leef el-abed, loofa el-abd », qu'ils associent à la figure d'un esclave noir. Aujourd'hui, cependant, on ne parle plus de « Raas el-abed » pour désigner ces succulents monts de chocolat farcis de crème qui nous rappellent notre enfance. Il s'agit aujourd'hui, officiellement, de « Tarbouches ». Cela marque-t-il le début d'une prise de conscience, au moins dans les milieux industriels et de la publicité ?

Source :

http://www.lorientlejour.com/category/Liban/article/696539/Rapport_sur_la_discrimination_et_le_racisme_visant_les_travailleurs_etrangers_au_Liban.html